

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 5 DECEMBRE 2019**

**MAISON FAMILIALE RURALE  
DE SAINT-FULGENT**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

42, rue des Mauges  
**SAINT-FULGENT (Vendée)**



**MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT-FULGENT**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
42, rue des Mauges  
**SAINT-FULGENT (Vendée)**

**Exercice clos le 30 juin 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 5 décembre 2019



MAISON FAMILIALE RURALE DE  
SAINT-FULGENT

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## Aux membres de l'Association de la Maison Familiale Rurale de Saint-Fulgent,

### I. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 29 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT-FULGENT** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



## VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 20 novembre 2019  
Le Commissaire aux comptes  
Groupe Y – BOISSEAU

CHRISTOPHE POISSONNET





MAISON FAMILIALE RURALE  
DE SAINT-FULGENT

Exercice clos le 30 juin 2019

Rapport du Commissaire  
aux comptes sur les  
comptes annuels

## COMPTES ANNUELS

---



**BILAN ACTIF AU 30/06/2019**

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	8 435,38	7 601,26	834,12	219,12
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	8 435,38	7 601,26	834,12	219,12
Terrains	53 703,92	47 768,21	5 935,71	6 891,15
Constructions	1 333 531,78	1 133 102,49	200 429,29	249 464,48
Instal. tech. mat. et outil. pédag.	56 728,57	29 310,71	27 417,86	23 262,06
Autres immobilisations corporelles	167 675,61	120 842,36	46 833,25	49 544,43
Immobilisations corporelles en cours	597,00		597,00	597,00
Acompte/commande d'immobilisation				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	1 612 236,88	1 331 023,77	281 213,11	329 759,12
Parts sociales et titres				
Autres titres immobilisés	368,26		368,26	363,70
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	368,26		368,26	363,70
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 621 040,52</b>	<b>1 338 625,03</b>	<b>282 415,49</b>	<b>330 341,94</b>
Matières premières et autres approv, Autres	2 870,65		2 870,65	1 816,62
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	2 870,65		2 870,65	1 816,62
Clients	31 833,11	23 544,95	8 288,16	10 204,24
Autres créances	12 304,92		12 304,92	12 059,29
<b>CREANCES</b>	44 138,03	23 544,95	20 593,08	22 263,53
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS</b>				
Banques et Chèques postaux	647 642,31		647 642,31	660 085,83
Caisse	1 222,36		1 222,36	1 720,66
<b>DISPONIBILITES</b>	648 864,67		648 864,67	661 806,49
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	4 095,84		4 095,84	4 077,67
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>699 969,19</b>	<b>23 544,95</b>	<b>676 424,24</b>	<b>689 964,31</b>
Charges à répartir				
Autres régularisations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 321 009,71</b>	<b>1 362 169,98</b>	<b>958 839,73</b>	<b>1 020 306,25</b>



**LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019**

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	205 926,90	170 001,25
Produits activités annexes	9 717,71	9 305,00
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>215 644,61</b>	<b>179 306,25</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	399 609,78	406 934,98
Reprises sur provisions, transfert de charges	11 811,52	17 416,48
Autres produits	2 042,44	1 234,04
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>629 108,35</b>	<b>604 891,75</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	36 355,78	28 088,13
Variation de stocks matières premières	-1 054,03	423,70
Autres achats	26 873,90	27 111,44
Charges externes	165 852,66	125 987,91
Impôts, taxes, versements assimilés	8 953,01	12 734,61
Salaires et traitements	223 766,70	308 179,28
Charges sociales sur salaires	76 257,03	112 991,86
Autres charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	70 688,33	72 113,12
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	15 656,45	6 624,00
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 060,00	287,06
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>624 409,83</b>	<b>694 541,11</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 698,52</b>	<b>-89 649,36</b>

**LE COMPTE DE RESULTAT 2018/2019**

du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Libellé	TOTAUX 2018/2019	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières	5,14	5,08
Autres intérêts et produits assimilés	1 451,34	3 080,19
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 456,48</b>	<b>3 085,27</b>
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	247,76	454,72
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>247,76</b>	<b>454,72</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 208,72</b>	<b>2 630,55</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>5 907,24</b>	<b>-87 018,81</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 772,94	2 374,74
Produits exceptionnels sur opérations en capital	23 772,07	22 921,17
Reprise sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>29 545,01</b>	<b>25 295,91</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 953,54	27,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 308,02	
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 261,56</b>	<b>27,00</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>26 283,45</b>	<b>25 268,91</b>
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices	347,00	1 199,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>660 109,84</b>	<b>633 272,93</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>628 266,15</b>	<b>696 221,83</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>31 843,69</b>	<b>-62 948,90</b>

# ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 1er Juillet 2018 au 30 Juin 2019

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

## ANNEXE

**Total du bilan avant répartition :** 958 839,73 €      **Résultat :** 31 843,69 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement CRC 99-01 du 16 02 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

**Engagements donnés**

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

**Autres informations significatives**

**Engagements financiers**

Engagements en matière d'IDR :

## ANNEXE

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé** : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

**Etat des créances** : cf tableau joint (*annexe n°4*)

**Etat des provisions clients** : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

**Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan** : 2 572,18 €

- Subvention Crédit Autonomie Conseil Régional : 2 572,18 €

**Charges constatées d'avance** : 4 095,84 €

- Charges d'exploitation : 4 095,84 €

## ANNEXE

### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### **Subventions d'équipement**

Compte tenu des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

**Etat des dettes** : cf tableau joint (*annexe n°4*)

#### **Charges à payer incluses dans les postes du bilan : 36 844,90 €**

- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	8,17 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	9 996,93 €
- Dettes sociales	:	22 098,49 €
- Dettes fiscales	:	4 741,31 €

#### **Produits constatés d'avance : 1 464,95 €**

- Subvention commune de St Fulgent	:	450,00 €
- Acomptes locations	:	1 014,95 €

**ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2019**

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	8 714,06	942,32		1 221,00	8 435,38
	<b>TOTAL I</b>	8 714,06	942,32	0,00	1 221,00	8 435,38
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
211	Terrains	3 048,98				3 048,98
212	Aménagement terrain	50 654,94				50 654,94
2131	Constructions (terrains propres)	1 070 153,70			5 889,49	1 064 264,21
2135	Installation, aménagements constructions	269 267,57				269 267,57
214	Constructions (terrains d'autrui)					0,00
2151	Instal. techn. mat. et util. pédag.	44 325,40	12 403,17			56 728,57
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					0,00
2182	Matériel de transport	0,00				0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	25 610,43	3 034,83			28 645,26
21841	Mobilier d'enseignement	22 010,23				22 010,23
21842	Mobilier d'internat	41 721,77				41 721,77
21843	Mobilier de bureau	20 770,92				20 770,92
2187	Matériel et outillage internat	38 582,78	6 977,08			45 559,86
2188	Matériel de la propriété	8 259,63	707,94			8 967,57
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	597,00				597,00
237	Acompte/commande d'immobilisation					0,00
	<b>TOTAL II</b>	1 595 003,35	23 123,02	0,00	5 889,49	1 612 236,88
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
267	Titres de participation					0,00
272	Autres titres immobilisés	363,70	4,56			368,26
274	Prêts et autres créances					0,00
275	Dépôts et cautionnements versés					0,00
	<b>TOTAL III</b>	363,70	4,56	0,00	0,00	368,26
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	1 604 081,11	24 069,90	0,00	7 110,49	1 621 040,52

**ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2019**

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement					0,00
205	Conces. et droits similaires	8 494,94	327,32		1 221,00	7 601,26
	TOTAL I	8 494,94	327,32		1 221,00	7 601,26
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
212	Aménagement terrain	46 812,77	955,44			47 768,21
2131	Constructions (terrains propres)	879 579,16	38 627,49		4 581,47	913 625,18
2135	Installation, aménagements constructions	210 377,63	9 099,68			219 477,31
214	Constructions (terrains d'autrui)					0,00
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	21 063,34	8 247,37			29 310,71
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	0,00				0,00
2183	Matériel de bureau, informatique	22 234,41	2 676,54			24 910,95
21841	Mobilier d'enseignement	19 602,84	975,53			20 578,37
21842	Mobilier d'internat	22 944,81	3 292,17			26 236,98
21843	Mobilier de bureau	12 827,65	1 770,38			14 598,03
2187	Matériel et outillage internat	24 385,27	3 588,96			27 974,23
2188	Matériel de la propriété	5 416,35	1 127,45			6 543,80
21881	Matériel et outillage d'animation					0,00
						0,00
	TOTAL II	1 265 244,23	70 361,01	0,00	4 581,47	1 331 023,77
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 273 739,17	70 688,33	0,00	5 802,47	1 338 625,03

**ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2019**

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS</b>				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	8 290,50	15 656,45	402,00	23 544,95
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				0,00
					0,00
	TOTAL III	8 290,50	15 656,45	402,00	23 544,95
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 290,50	15 656,45	402,00	23 544,95

**ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
**AU 30 JUIN 2019**

Créances	A = B + C		Echéance + d'1 an	Echéance - d'1 an	Echéance - d'1 an	Echéance - de 5 ans	Echéance + de 5 ans
	Montant	0,00					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							
Prêt (1)	0,00				10 720,03	9 916,73	0,00
- FDMFR	0,00				0,00	0,00	0,00
	0,00				0,00	0,00	0,00
	0,00				0,00	0,00	0,00
	0,00				8,17	8,17	0,00
	0,00				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 728,20</b>	<b>9 916,73</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							
41 Clients	8288,16	8 288,16			19 602,24		
.....	0,00				24 276,90		
44 Etat	8737,00	8 737,00			21 439,67		
45 Associés	720,00	720,00			60 800,31		
46 Débiteurs divers	2 847,92	2 847,92			11 276,45		
481 Charges à répartir	0,00				1 850,80		
<b>TOTAL II</b>	<b>20 593,08</b>	<b>20 593,08</b>	<b>0,00</b>		<b>139 246,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
486 Charges constatées d'avance	4 095,84	4 095,84			1 464,95		
<b>TOTAL III</b>	<b>4 095,84</b>	<b>4 095,84</b>	<b>0,00</b>		<b>1 464,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>24 688,92</b>	<b>24 688,92</b>	<b>0,00</b>		<b>161 356,25</b>	<b>9 916,73</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>							
<b>EMPRUNTS (2)</b>							
- CIC					20 636,76		
-					0,00		
-					0,00		
-					0,00		
- Intérêts courus					8,17		
					0,00		
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>20 644,93</b>	<b>9 916,73</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES DETTES</b>							
40 Fournisseurs	19 602,24				19 602,24		
42 Personnel	24 276,90				24 276,90		
43 Organismes sociaux	21 439,67				21 439,67		
44 Etat	60 800,31				60 800,31		
45 Associés	11 276,45				11 276,45		
46 Créiteurs divers	1 850,80				1 850,80		
<b>TOTAL II</b>	<b>139 246,37</b>	<b>139 246,37</b>	<b>0,00</b>		<b>139 246,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
487 Produits constatés d'avance	1 464,95	1 464,95			1 464,95		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 464,95</b>	<b>1 464,95</b>	<b>0,00</b>		<b>1 464,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>161 356,25</b>	<b>161 356,25</b>	<b>0,00</b>		<b>151 439,52</b>	<b>9 916,73</b>	<b>0,00</b>

(1)

K	Montant
E	
N	
V	0,00
J	
I	0,00

(2)

K	Montant
E	
N	
V	
J	
I	10 618,71





**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01